



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est du 23 janvier 2019 à 19 h tenue en la salle du conseil  
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu - maire  
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1  
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3  
Monsieur le conseiller John Judd - district 4  
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5  
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

**Absence (s) :**

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

Monsieur le maire Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 12.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

2.

Début : 19 h 13    Fin : 19 h 15

**ORDRE DU JOUR**

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2019  
201901-001**

3.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 janvier 2019 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ORDRE DU JOUR**
  - 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 janvier 2019
- 4. PROCÈS-VERBAL**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2018
- 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
  - 5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 -

*Règlement sur l'administration des finances*

- 6. RAPPORT DES SERVICES**
- 6.1 Nomination de monsieur Luis J. Bérubé à titre de représentant de la Ville au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est en remplacement de madame Joanne Blain
- 6.2 Directives au maire relatives aux sujets des prochaines séances du Conseil d'agglomération
- 6.3 Transaction et entente de déboursement dans le cadre du projet TPST-201502-07 - Rénovation et agrandissement du CRER
- 7. RÉGLEMENT**
- 7.1 Adoption - règlement 765-3 - Règlement modifiant le règlement 765 - *Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux* - afin de remplacer l'annexe A
- 7.2 Adoption - Second projet - règlement 58-2016-4 modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'établir le coefficient d'emprise au sol minimal pour la zone I.24 à 0
- 8. CONTRAT**
- 8.1 Contrat pour le projet TP-GT 2019-05A - Fourniture d'un (1) brise-glace neuf 2019, muni d'une gratte directionnelle, à être fixé à l'avant d'un chargeur sur roues - 33 815,55 \$ taxes incluses
- 8.2 Contrat pour le projet TPGT-2018-21 - Finalisation des travaux de rénovation et d'agrandissement du CRER – phase 2 - Services professionnels - 329 058,45\$ taxes incluses
- 8.3 Réception définitive dans le cadre du projet TPST-2016-05 - Réfection des voies de services - métropolitain Est et Ouest - 20 720,04 \$ taxes incluses
- 8.4 Amendement au protocole d'entente pour le transport de neige pour la saison 2018-2019
- 9. PERSONNEL**
- 9.1 Nomination de monsieur Daniel Fournier à titre de journalier, groupe 6 à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 12 janvier 2019
- 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
- 10.1 Aucun
- 11. DIVERS**
- 11.1 Aucun
- 12. AFFAIRE NOUVELLE**
- 12.1 Aucun
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL** 4.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018**  
**201901-002** 4.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS** 5.

**DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÉGLEMENT 77-2018 - RÉGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES**

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 –

Règlement sur l'administration des finances au 2019-01-16.

## **RAPPORT DES SERVICES**

6.

### **NOMINATION DE MONSIEUR LUIS J. BÉRUBÉ À TITRE DE REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST EN REMPLACEMENT DE MADAME JOANNE BLAIN**

**201901-003**

6.1

Considérant que monsieur Luis J. Bérubé a récemment été nommé au poste de conseiller en ressources humaines.

Considérant que sa fonction au sein de la Ville fait en sorte qu'il est important qu'il siège au Comité de retraite.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De nommer Monsieur Luis J. Bérubé, conseiller en ressources humaines, à titre de représentant de la Ville pour siéger au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Montréal-Est en remplacement de madame Joanne Blain.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **DIRECTIVES AU MAIRE RELATIVES AUX SUJETS DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**

**201901-004**

6.2

Considérant que le Maire demande au Conseil de lui donner des directives quant aux sujets à l'ordre du jour des prochaines séances du Conseil d'agglomération, notamment quant à l'approbation des contrats identifiés comme étant de la compétence de l'agglomération, ces directives devant rester en vigueur jusqu'à ce que le Conseil les modifie ou que le Maire en demande la modification.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De mandater le maire ou son représentant pour défendre les intérêts de la Ville au meilleur de son jugement et, en particulier, de se renseigner quant à la légitimité de toute affectation de dépenses d'agglomération, notamment en ce qui a trait à la nature de ces dépenses et la répartition de leurs coûts entre les municipalités liées, et de voter en faveur de telles affectations seulement si et dans la mesure où elles peuvent être considérées comme légitimes.

Que cette résolution s'applique à toute séance à venir du Conseil d'agglomération.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **TRANSACTION ET ENTENTE DE DÉBOURSEMENT DANS LE CADRE DU PROJET TPST-201502-07 - RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT DU CRER**

**201901-005**

6.3

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver la Transaction et Entente de déboursement dans le cadre du projet TPST-201502-07.

D'autoriser les paiements prévus à cette entente.

D'autoriser la directrice générale à signer l'entente au nom de la Ville de Montréal-Est ainsi que tout autre document utile au suivi de la présente résolution.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## RÈGLEMENT

7.

### **ADOPTION - RÈGLEMENT 765-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 765 - RÈGLEMENT RÉGISSANT LE DRAINAGE DES TERRAINS ET LE MODE DE RACCORDEMENT DES ÉGOUTS PROVENANT DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX - AFIN DE REMPLACER L'ANNEXE A**

7.1

#### **201901-006**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 765-3 - *Règlement modifiant le règlement 765 - Règlement régissant le drainage des terrains et le mode de raccordement des égouts provenant des propriétés privées aux égouts municipaux* - afin de remplacer l'annexe A.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'ÉTABLIR LE COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL MINIMAL POUR LA ZONE I.24 À 0**

7.2

#### **201901-007**

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 58-2016-4 modifiant le Règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* afin d'établir le coefficient d'emprise au sol minimal pour la zone I.24 à 0.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## CONTRAT

8.

### **CONTRAT POUR LE PROJET TP-GT 2019-05A - FOURNITURE D'UN (1) BRISE-GLACE NEUF 2019, MUNI D'UNE GRATTE DIRECTIONNELLE, À ÊTRE FIXÉ À L'AVANT D'UN CHARGEUR SUR ROUES- 33 815,55 \$ TAXES INCLUSES**

8.1

#### **201901-008**

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-GT 2019-05A - Fourniture d'un (1) brise-glace neuf 2019, muni d'une gratte directionnelle, à être fixé à l'avant d'un chargeur sur roues.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et des services techniques d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser une dépense de 33 815,55 \$ taxes incluses pour le projet TP-GT 2019-05A.

D'octroyer le contrat à J.- René Lafond inc.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement pour payer cette dépense et de rembourser cet emprunt sur une période de 5 ans.

D'autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de cette résolution.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT POUR LE PROJET TPGT-2018-21 - FINALISATION DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET D'AGRANDISSEMENT DU CRER – PHASE 2 - SERVICES PROFESSIONNELS - 329 058,45\$ TAXES INCLUSES**

**201901-009**

8.2

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPGT-2018-21 - Finalisation des travaux de rénovation et d'agrandissement du CRER – phase 2 - Services professionnels.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et de la gestion du territoire d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 329 058,45\$ taxes incluses pour le projet TPGT-2018-21.

D'octroyer le contrat à Les architectes Labonté Marcil s.e.n.c.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉCEPTION DÉFINITIVE DANS LE CADRE DU PROJET TPST-2016-05 - RÉFECTION DES VOIES DE SERVICES - MÉTROPOLITAIN EST ET OUEST - 20 720,04 \$ TAXES INCLUSES**

**201901-010**

8.3

Considérant que les travaux ont été faits à la satisfaction de la Ville.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'accepter la réception définitive des travaux et de payer à Groupe TNT toutes les sommes qui lui sont dues en vertu du contrat TPST-2016-05 Travaux de pavage 2016 (réfection des voies de service métropolitaines Est et Ouest).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE TRANSPORT DE NEIGE POUR LA SAISON 2018-2019**

**201901-011**

8.4

Considérant que plusieurs arrondissements et/ou Villes liées ont adaptés la tarification au tarif horaire selon les capacités établie du tarif du Ministère des Transports du Québec en vigueur.

Considérant qu'une modification à l'entente pour le transport de neige est nécessaire pour établir ces modalités.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'approuver le protocole d'entente MODIFIÉ entre la Ville de Montréal-Est et Transvrac pour les dispositions et modalités du transport de neige pour la saison 2018-2019.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, au nom de la Ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PERSONNEL**

9.

**NOMINATION DE MONSIEUR DANIEL FOURNIER À TITRE DE JOURNALIER, GROUPE 6 À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 12 JANVIER 2019**

**201901-012**

9.1

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur Daniel Fournier à titre de journalier, groupe 6, à la Direction des travaux publics et des services techniques, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective applicable, et ce, à compter du 12 janvier 2019. L'employé bénéficie d'une période de familiarisation d'une durée de 16 jours travaillés débutant le 12 janvier 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

13.

Début : 19 h 24    Fin : 19 h 36

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201901-013**

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 36.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Robert Coutu (S)  
ROBERT COUTU  
Maire

Roch Sergerie (S)  
ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier